



Pour publication immédiate : 22/02/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES RÉGLEMENTATIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE CONGÉS POUR OBLIGATIONS FAMILIALES PAYÉS CHEF DE FILE DU PAYS DANS L'ÉTAT DE NEW YORK**

*Ces réglementations donnent des directives aux employeurs, compagnies d'assurance et employés concernant leurs droits et responsabilités en vertu du plan de congés pour obligations familiales payés le plus fort du pays*

*Les nouveaux parents et les employés dont des membres de la famille sont déployés pour service militaire actif ou qui prennent soin de membres de leur famille malades ont droit aux avantages de congés pour obligations familiales payés*

*Le Gouverneur lance la nouvelle ligne d'assistance (844) 337-6303 et le nouveau [site Web](#) afin de communiquer aux New Yorkais les renseignements sur leurs nouveaux avantages*

*L'État publie également un appel d'intérêts afin de mettre en œuvre le programme de congés pour obligations familiales payés pour les employés de l'État*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que l'État a déposé des réglementations visant la mise en œuvre du programme de congés pour obligations familiales payés de New York, soit le plus complet du pays. Ces nouvelles réglementations donnent des directives aux employeurs, compagnies d'assurance et employés concernant leurs droits et responsabilités en vertu de la loi. La Loi sur les congés pour obligations familiales payés de New York (New York's Paid Family Leave Law) assurera 12 semaines de congés payés lorsqu'elle sera pleinement en vigueur pour les employés qui cherchent à prendre soin d'un nouvel enfant ou d'un membre de la famille proche souffrant d'un trouble médical grave ou à atténuer les pressions créées lorsqu'un membre de la famille est déployé pour service militaire actif.

Le Gouverneur a lancé une nouvelle ligne d'assistance (844) 337-6303 et un nouveau [site Web](#) pour répondre aux questions et communiquer de plus amples renseignements sur le nouveau programme aux New Yorkais. L'État a également publié un appel d'intérêts afin de solliciter des renseignements auprès des fournisseurs éventuels et de développer un programme de congés pour les employés de l'État. Cette nouvelle politique sera mise en place progressivement sur une période de quatre ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

« New York a promulgué le programme de congés pour obligations familiales payés le plus fort du pays afin de s'assurer que personne n'ait à choisir entre perdre son emploi et manquer la naissance d'un enfant ou pouvoir passer du temps avec un proche pendant ses derniers jours », **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. « Ce programme vise à rétablir la dignité fondamentale des hommes et femmes travailleurs et je suis fier que New York continue à montrer la voie vers la justice économique au pays. »

### **Réglementations sur les congés pour obligations familiales payés**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le programme de congés pour obligations familiales payés offrira aux employés un remplacement du salaire pendant la période où ils ne travaillent pas afin d'établir un lien avec un enfant, de prendre soin d'un membre de la famille proche souffrant d'un trouble médical grave ou d'aider à atténuer les pressions familiales lorsque quelqu'un est déployé pour service militaire actif. Les employés ont également le droit d'être réintégrés à leur emploi après leur congé, ainsi qu'au maintien de l'assurance santé.

Les réglementations déposées aujourd'hui donnent des directives réglementaires aux employeurs, compagnies d'assurance et employés afin de stipuler leurs droits et responsabilités en vertu du programme afin qu'ils puissent planifier en conséquence lorsque la nouvelle loi entrera en vigueur. Ces réglementations énoncent également l'admissibilité, la couverture, le calendrier de mise en œuvre progressive du nouveau programme et de plus amples renseignements sur l'interaction entre les employés, les employeurs et les compagnies d'assurance pour le versement des avantages. Les réglementations complètes de la Commission des accidents du travail figurent [ici](#). Les réglementations du Département des services financiers (Department of Financial Services, DFS) pour les compagnies d'assurance figurent [ici](#).

**Admissibilité** : Pour avoir droit aux congés pour obligations familiales payés, les employés doivent avoir travaillé à temps plein pendant 26 semaines ou à temps partiel pendant 175 jours pour un employeur couvert au moment où ils présentent la demande d'avantages sociaux.

Les employés admissibles aux congés pour obligations familiales payés incluent :

- Les nouveaux parents pendant les 12 premiers mois suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant ;
- Les employés prenant soin d'un enfant, parent ou grand-parent malade ;
- Les employés dont un conjoint, enfant, partenaire domestique ou parent a été avisé d'un ordre de service militaire actif ;
- Les non-citoyens qui sont couverts par un employeur pour la période obligatoire de 26 semaines.

Pour être admissibles, les employés doivent présenter une certification d'un prestataire de santé traitant le membre de la famille. Pour l'adoption et le placement d'un enfant en foyer d'accueil, des documents sont également requis.

**Couverture** : Le programme est inclus dans la politique sur l'invalidité d'un employeur que tous les employeurs du secteur privé doivent souscrire et sera entièrement financé par les employés sous forme de déductions salariales à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Ce

programme est obligatoire pour tous les employeurs du secteur privé et les employeurs du secteur public peuvent choisir de participer au programme.

**Calendrier de mise en œuvre progressive** : La nouvelle politique sera mise en œuvre progressivement sur quatre ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un tableau détaillant le calendrier de mise en œuvre progressive sur quatre ans figure ci-dessous :

Année	Nbre max. de semaines (sur une période de 52 semaines)	Pourcentage du salaire de l'employé	Plafond du salaire hebdomadaire moyen de l'État en pourcentage
01/01/2018	8	50 %	50 %
01/01/2019	10	55 %	55 %
01/01/2020	10	60 %	60 %
01/01/2021	12	67 %	67 %

Lorsque ce programme sera entièrement en vigueur, les employés auront droit de recevoir 67 pour cent de leur salaire pendant leurs 12 semaines de congé. Si leurs gains hebdomadaires sont supérieurs au salaire hebdomadaire moyen de l'État, leurs gains pendant le congé sera plafonné à 67 pour cent du niveau du salaire hebdomadaire moyen de l'État.

Le programme des congés pour obligations familiales payés de l'État de New York marque une étape décisive dans la poursuite de l'égalité et de la dignité sur le lieu de travail et à la maison. La politique sur les congés pour obligations familiales payés de New York sert de modèle aux autres États et au pays.

### Appel d'intérêt

L'État a également publié un appel d'intérêt pour solliciter des renseignements qui seront utilisés par le Département du service civil de l'État de New York (New York State Department of Civil Service) pour développer les avantages de congés pour obligations familiales payés de la main-d'œuvre de l'État. Un exemplaire de l'appel d'intérêt figure [ici](#).

« Ces réglementations proposées aident à guider le lancement fructueux des congés pour obligations familiales payés dans New York », **a déclaré le Président de la Commission des accidents du travail, Kenneth J. Munnely.** « Nous avons hâte de recevoir les suggestions du public sur ces réglementations complètes. »

« Le DFS est fier de mettre en œuvre la vision du Gouverneur Cuomo et de fournir aux New Yorkais le meilleur programme de congés pour obligations familiales payés du pays », **a déclaré la Surintendante des services financiers, Maria T. Vullo.** « Cette mesure novatrice s'assure que les New Yorkais qui travaillent n'ont pas à faire le choix difficile entre prendre soin d'un proche ou passer du temps avec un nouvel enfant et protéger leur paie. Elle renforce également les efforts progressistes de l'État de pleine égalité pour les femmes et leurs familles. »

« Le Département du service civil a hâte de travailler en étroite collaboration avec les agences partenaires afin d'aider au développement du programme de congés pour

obligations familiales payés le plus complet du pays, qui offrira un soutien crucial aux New Yorkais travailleurs, dont les employés de l'État de New York et leurs familles », a déclaré la **Commissaire par intérim du service civil, Lola W. Brabham.**

**Donna Dolan, Directrice exécutive de la Coalition des congés payés de New York (New York Paid Leave Coalition), a déclaré :** « Nous félicitons le Gouverneur Cuomo et son administration, notamment la Commission des accidents du travail et le Département des services financiers, pour le communiqué d'aujourd'hui sur les nouvelles réglementations de la Loi sur les congés pour obligations familiales payés. Cette étape suivante de la mise en œuvre de cette loi est attendue avec impatience. Grâce au Gouverneur et à la Législature de l'État, elle est la loi sur les congés pour obligations familiales payés la plus forte du pays. En tant que défenseurs, nous avons hâte de collaborer avec l'État sur l'éducation et le déploiement des congés pour obligations familiales payés. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les New Yorkais seront en mesure de prendre un congé pour un nouveau-né ou un membre de leur famille gravement malade, sans subir de difficultés financières. »

**Dina Bakst, Co-fondatrice et Co-présidente, A Better Balance (ABB), a déclaré :** « ABB félicite l'administration du Gouverneur Cuomo d'avoir adopté ces réglementations relatives à la loi novatrice sur les congés pour obligations familiales payés de New York. Conjointement à une nouvelle ligne d'assistance et à un site Web multilingue, ces mesures démontrent un engagement à appliquer cette loi historique. Nous sommes fiers de résider dans un État qui reconnaît l'importance des congés pour obligations familiales payés et qui, sous le leadership du Gouverneur, a clairement indiqué que peu importe ce qui se passe au niveau fédéral, les travailleurs de l'État de New York ne peuvent pas être forcés de faire un choix impossible entre leur travail et leur famille. »

**Nancy Rankin, Vice-présidente de la recherche politique de la Société des services communautaires (Community Service Society) et responsable de la Campagne d'assurance des congés pour obligations familiales payés (Paid Family Leave Insurance Campaign), a déclaré :** « Avec la promulgation de ces réglementations aujourd'hui, New York progresse vers la mise en œuvre de la loi sur les congés pour obligations familiales payés la plus forte du pays. Cela n'aurait pas été possible sans le fort leadership du Gouverneur Cuomo pour faire de New York le meilleur lieu où travailler, offrir aux enfants un début sain et prendre soin des proches gravement malades. Nous sommes impressionnés par les efforts robustes de l'administration pour mettre en œuvre cette loi historique maintenant sans problèmes et avec succès, afin que ce soit facile pour les employeurs et utile pour les employés. »

Les réglementations proposées sur les congés pour les obligations familiales payés font l'objet d'un avis de 45 jours et d'une période de commentaires publics suivant la publication dans le registre de l'État de New York avant son émission définitive.

Le site Web sur les congés pour obligations familiales payés de New York, à l'adresse [www.ny.gov/paidfamilyleave](http://www.ny.gov/paidfamilyleave), a également été mis à jour pour tenir compte des informations du projet de réglementations. Les informations sur le site seront mises à jour régulièrement. Le public est également encouragé à appeler la ligne d'assistance des congés pour obligations familiales payés à (844) 337-6303 pour toutes les questions.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Chambre Exécutive | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418